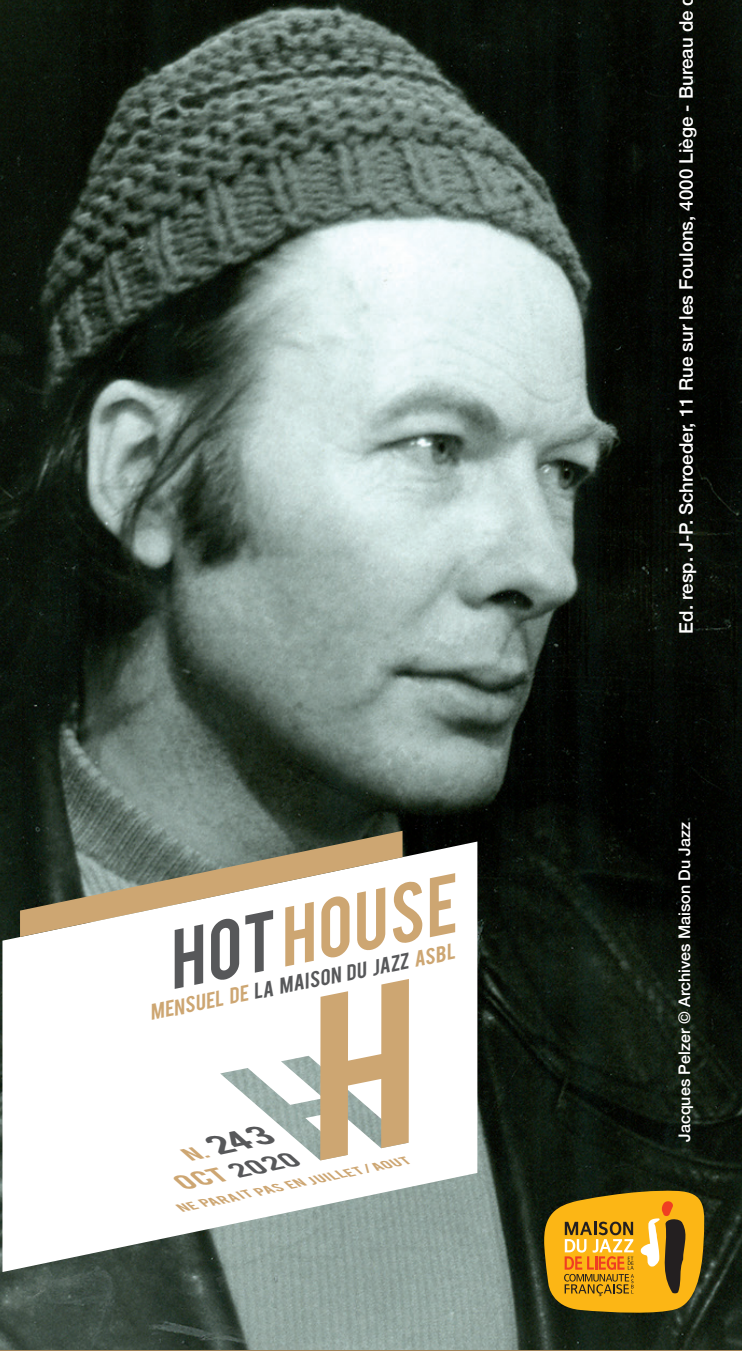


BELGIQUE-BELGIË P.P.
4000 LIEGE 1
9/2017
P801184

Ed. resp. J.-P. Schroeder, 11 Rue sur les Foulons, 4000 Liège - Bureau de dépôt Liège 1

Jacques Pelzer © Archives Maison Du Jazz



DECLIC

Autant vous le dire tout de suite, depuis de longues, longues années, j’ai un truc sur la patate (chaude et donc prête à être refilée). Et quand faut que ça sorte, faut que ça sorte (1). Simplement, jusqu’à présent, je n’avais pas trouvé les bons mots, j’espère que ceux qui suivent conviendront et ne seront pas mal interprétés, en ces temps de redémarrage (partiel) de saison. Précision initiale : sans vouloir faire l’intéressant, il y a pas loin de 40 ans maintenant (dont 25 dans le cadre de la Maison du Jazz) que ma principale occupation est de faire mieux connaître le jazz, de raconter son histoire, de faire la promo des musiciens et des parajazziques.

Pour ouvrir le débat, je partirai de deux exemples.

Premier exemple. J’entre dans une librairie, j’achète un livre, je rentre chez moi, je m’installe et je le lis. Comme je le trouve fabuleux. Je n’ai plus qu’une envie, le faire partager par d’autres en en parlant ou en écrivant quelques lignes à son sujet dans un journal, magazine, page web ou que sais-je. Pour mieux donner le ton, j’en cite à l’occasion quelques passages et ça ne gêne personne. J’en sais quelque chose, ayant découvert il n’y a pas si longtemps que quatre de mes livres étaient accessibles gratuitement sur Google Books, dans leur intégralité ou presque et sans qu’on m’aie jamais demandé mon avis. Pas de souci pour moi, je suis partisan de la libre circulation de la culture. Simplement, à tout prendre, je préférerais qu’ils ajoutent les quelques pages manquantes, mais bon.

Deuxième exemple. J’entre chez un disquaire (pour autant que j’en trouve un), j’achète un disque ou un DVD, je rentre chez moi, je m’installe et je l’écoute (si c’est un disque) ou je le regarde (si c’est un DVD). Et comme je les trouve fabuleux, je n’ai plus qu’une envie, le faire partager par d’autres en en parlant ou en écrivant quelques lignes à son sujet dans un journal, magazine, page web ou que sais-je. Pour mieux donner le ton, cette fois, le mieux est évidemment d’en faire écouter ou d’en regarder un extrait. Et c’est là que ça coince. Dans l’heure, je reçois un, deux, trois mails, SMS, courriers me sommant de retirer aussitôt ces documents pour lesquelles je ne possède pas les droits ! Le mot est lâché ! Déjà, il faudrait m’expliquer de quels droits on parle : droits d’auteurs, droits mécaniques, droits d’interprètes, droits d’édition et que sais-je. Il faudrait ensuite m’expliquer comment je pourrais pour certains documents historiques connaître les ayant-droits et savoir, au passage, à qui ira(it) l’argent que je verserais éventuellement à titre de droit (et dont, en passant, je n’ai pas le premier franc). Aux musiciens ? Pas si sûr ! Et le problème ne concerne pas que le jazz. Un ami dont les occupations sont à peu près les mêmes que les miennes, mais dans le domaine de la musique classique, me racontait récemment une anecdote significative. Pour pouvoir utiliser une illustration musicale (ce qui semble utile dans une conférence consacrée à une œuvre), et pour éviter les problèmes de « droits », il demande à un orchestre de la région l’autorisation d’utiliser leur version : tout le monde est d’accord, on met l’affaire en ligne et un avertissement arrive de Corée ou de je ne sais plus quel pays où le disque était distribué et qui, du coup, s’opposait à l’utilisation de l’extrait. Tout juste si on ne se fait pas traiter de pirate ! Help ! Ceux qui me connaissent savent que, loin de m’opposer à ce que les musiciens per-



© Yves Montand dans La folie des grands

çoivent un paiement pour leur travail, je suis de ceux qui réclament pour eux un paiement bien plus important qui leur permette de vivre vraiment de leur musique. Comment, je n’en sais rien, je ne suis pas politicien, mais il y a tant de domaines où ces braves gens trouvent des solutions qu’il doit bien en exister une pour le milieu artistique. A commencer peut-être par une forme (pas n’importe laquelle) d’allocation universelle dont les musiciens pourraient augmenter le montant par leurs prestations live et la vente de leurs disques (tant qu’ils en ont à vendre). Mais par pitié, qu’on cesse d’interdire ou de faire payer de manière absurde et outrancière ceux qui, comme nous à la Maison du Jazz (qui est, je peux vous le dire, une vraie asbl – avec le « sans but lucratif » écrit en lettres géantes) sont là pour faire la promo des musiciens et du jazz en général, je dis « Halte ». Assez. Une dérogation, ça ne devrait quand même pas être si compliqué, bon sang, on n’est pas si nombreux à faire ce job de manière « pédagogique ». Et puis tiens, j’aimerais avoir l’avis des principaux intéressés sur ce sujet : les musiciens bien sûr, mais aussi les producteurs, les percepteurs de droits divers, les politiciens chargés de la chose. Parce que, si personne n’est indispensable, je pense que les défenseurs du jazz ont eu et ont encore leur rôle à jouer et que les condamner au silence à force d’interdits, de taxes et de droits, c’est contribuer à tuer la musique à petit feu ! Et par-delà, à castrer la culture au nom du pognon roi ! JPS

(1) Quand il se laissait aller à dégager un petit vent odorant, mon arrière-grand-père avait l’habitude de dire: « Vâ mi une male odeur po tot le'monde qu'on mô d' vinte por mi tot seu' » (Mieux vaut une mauvaïse odeur pour tout le monde qu'un mal de ventre pour moi tout seul)

DITES 32 ! LE PETIT MONDE DES STANDARDS

(Les épisodes 1 à 5 sont à retrouver en ligne dans les HH 238 à 242)

EPISODE 6

8. George Gershwin (III) : Embraceable you (1924)

Après les quelques gros succès de 1924 (The man I love, Lady be good), George Gershwin, aidé pour les paroles par son frère Ira, multiplie les succès, qu’il s’agisse de mélodies écrites pour des comédies musicales (puis pour des films) ou qu’il s’agisse de chansons tout court. Des airs rythmés comme Strike up the band (1927), ‘s Wonderful (1927), Liza (1929), But not for me (1930) ou cet I got rhythm (1930) dont les harmonies servirent à écrire 1001 autres morceaux, (y compris dans le jazz modern), aux ballades comme Someone to watch over me (1926), How long has this been going on (1928) ou l’immortel Embraceable you. Qui mérite qu’on s’y arrête un moment.

Embraceable you

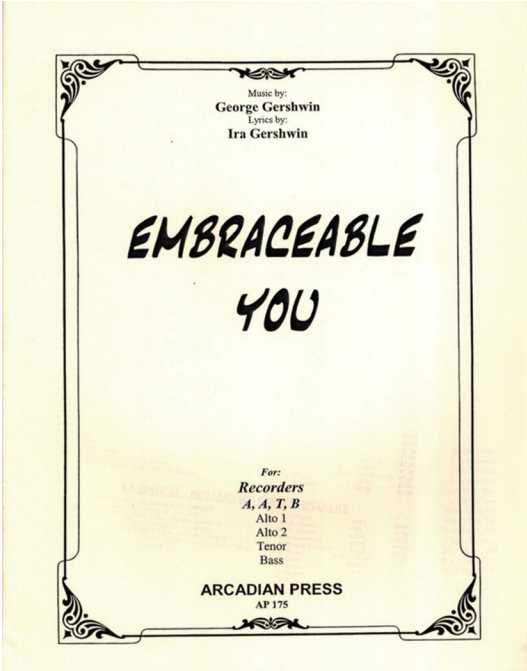
Embraceable you est peut-être LA ballade de Gershwin! En même temps que LE chef d’œuvre de Charlie Parker! Comme I got rhythm, Embraceable you fut créé pour la comédie musicale Girl Crazy, à l’Alvin Theater en 1930 : la ballade est alors interprétée par Ginger Rogers et Allen Kearns. Une des premières versions jazz importantes date de 1938, et est due au talent du guitariste Eddie Condon, chicagoan de son état, à la tête de ses bien nommés Windy City Seven. Quant à la version vocale de référence, il faut attendre décembre1943 pour que monsieur Nat King Cole l’enregistre avec son trio, alors composé d’Oscar Moore et de Johnny Miller. <https://www.youtube.com/watch?v=UIETmZN1B7g&list=PLLyQa1CeC02OcdxdBoremUZLVofu7JgcU&index=14&t=0s>:

Cette version de référence inspirera la plupart des vocalistes ou des apprentis vocalistes, un certain René Thomas par exemple qui en donna un version chantée sur un acétate du début des années '50 ! La mélodie prenante d’Embraceable a également inspiré les manouches, Django en tête, qui ont insufflé le feu de leur musique à l’air de Gershwin : c’est le cas du Rosenberg Trio à ses débuts, en 1992 au Northsea Jazz Festival : en cours d’interprétation, la ballade se mue en up tempo swinguant : <https://www.youtube.com/watch?v=fAIXM1oDizE>

Quelle que soit la valeur des innombrables versions de cette chanson de Gershwin, il est temps d’en venir au chef d’œuvre absolu. Nous sommes à New-York le 28 octobre 1947. Charlie Parker vient de sortir de l’hôpital de Camarillo où il avait été interné suite à ses problèmes californiens. Parker reforme son quintet avec le jeune Miles Davis et enregistre pour la petite firme Dial, en une séance marathon, une série d’interprétations proches de la perfection, et néanmoins dominées par une émotion intense. Duke Jordan est au piano, Tommy Potter à la contrebasse et Max Roach à la batterie. De cette séance lumineuse, on possède trois prises d’Embraceable you : chacune a ses qualités propres et à les écouter, on pourrait croire que chacune a été écrite et réécrite avec un soin infini, alors qu’elles sont été improvisées à quelques minutes d’intervalles : elles sont aussi différentes que possible et donnent la meilleure idée du génie de Charlie Parker. <https://www.dailymotion.com/video/x24sk6c>

Un critique a écrit à propos de ces moments suspendus :

<https://www.youtube.com/watch?v=rTmRVastF5Q>



"Embraceable you illustre un genre d'organisation et de développement qui dépasse de loin l'écriture d'une chanson populaire. Il instaure une base compositionnelle qu'un compositeur mettrait des heures à construire de son propre chef. Mais simplement, Parker se lève et il improvise le choris. Et peu de temps après, durant la même séance, il se lève à nouveau et interprète un autre choris sur le même morceau,



entièrement différent du point de vue de la construction (...) La splendeur d’Embraceable you, de My old flame, d’Out of Nowhere est le fait d’un Parker triomphant. »<https://www.youtube.com/watch?v=g6xLK-NmIDs>

Et, pour en terminer avec ce morceau auquel on pourrait consacrer un livre entier, on passe du moderne à l’avant-garde des sixties avec, en 1960, le jeune loup précurseur du free jazz, Ornette Coleman qui grave avec son quartet (Don Cherry, Charlie Haden, Ed Blackwell), l’album This is our music, dans lequel, entre deux compositions personnelles de tendance harmolodique, Ornette glisse, chose rarissime, un standard : et ce standard, c’est – pas très étonnant en même temps pour un disciple même dissident de Charlie Parker – Embraceable you : écoutez ça : <https://www.youtube.com/watch?v=LM3e-UTnOIQ>

...à suivre (JPS)



Les Hot House sont aussi disponibles en version numérique sur notre site www.maisondujazz.be, si vous souhaitez lire ou relire des numéros et ainsi avoir accès aux liens internet.

